

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 décembre le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Marie-Cécile SIMONNEAU, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Didier DELAVERGNAS, Stéphanie REIJASSE, Jean-François VAUZELLE, Adeline GORCE, Cécile HENRY, Isabelle LESPORT, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Éric BORDET

Absents excusés :

Pascal BECHU, Emmanuel BAUDET

Jean-Michel LACERE donne pouvoir à Jean DUCHAMBON

Elodie RIBOT donne pouvoir à Marie-Cécile SIMONNEAU

Secrétaire : Stéphanie REIJASSE.

**Ordre du jour :**

- Projet d'aménagement de l'ALSH
- Création d'un poste de directrice adjointe ALSH
- Point sur l'éclairage public
- Affaires diverses

## **Projet d'aménagement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Rappel : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le centre de loisirs et la garderie sont gérés par la commune. Face à l'accroissement des activités et des effectifs, depuis le début de l'année, la situation devient critique par rapport aux infrastructures et au personnel. Depuis la rentrée de septembre 2022, on enregistre un nouvel accroissement des effectifs.

**Rapport d'activité de l'ALSH** (Garderie périscolaire et centre de loisirs) :

Depuis septembre 2022, la directrice a repris à mi-temps pendant 6 mois et six animateurs sont en poste.

**Création d'un poste de directrice adjointe** :

Le maire propose la création de ce poste, pour renforcer l'effectif et assurer un meilleur accueil. Proposition acceptée à l'unanimité.

Cette nouvelle organisation devrait améliorer le fonctionnement, en cas d'absences, maladies, ... en cours d'année et régler les problèmes rencontrés cet été.

Par rapport aux effectifs, on constate un manque de places au niveau des enfants du primaire. Pour la maternelle, une liste d'attente pour les enfants est nécessaire pour l'accueil du mercredi

Nota : Notre commune accueille des enfants de la commune de Ste Marie de Vaux qui ne participe pas au financement. Bien que cette commune ne soit pas dans le même canton, ni dans la même communauté de communes, elle est rattachée à St Victurnien au niveau de la carte scolaire.

Faut-il établir une hiérarchie pour les inscriptions ?

Après débat et délibération, le système d'inscription ne changera pas jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour la rentrée de septembre 2023, il faudra se reposer la question et, si besoin, établir un règlement, sur la base de chiffres précis.

Actuellement les réservations pour la garderie et pour le centre se font par internet et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée.

Investissement au niveau de l'aménagement du bâtiment qui accueille l'ALSH :

Cout estimé des travaux : 235.000€, sans la maîtrise d'œuvre. Une subvention de la CAF de 150.000€ a été obtenue, sous réserve de commencer les travaux avant la fin de l'année 2023.

Une délibération est prise pour autoriser Mr le maire à faire toutes les démarches nécessaires (Demandes de subventions, maître d'œuvres, consultations diverses, lancement des appels d'offre, besoin d'un architecte, ou pas,...) pour que les travaux puissent démarrer avant la fin de l'année.

#### Autres infos :

- Le Relais Petite Enfance fonctionne très bien, avec des rassemblements tous les jeudis, salle Vienne.
- L'association « Les Nounous en folie », qui se réunit les mardis, salle Vienne également, vient compléter l'accueil des petits.
- Une crèche, qui pourra accueillir 10 enfants, est en cours de construction, route de St Brice. L'agrément du Conseil Départemental a été accordé. L'ouverture est prévue en septembre 2023

#### **Point sur l'éclairage public**

Un test « grandeur nature » a été mis en place. Depuis début décembre 2022, vingt postes d'éclairage public, sur 32, subissent une coupure totale de l'ensemble des points lumineux de 22h30 à 6h00.

Ces actions sont réalisées par Didier Delavernas et Hervé Louis

Une information a été faite aux administrés, le 28/11/2022, sur Panneau Pocket, ainsi que sur le site de la commune.

Il nous reste une douzaine de postes pour lesquels il nous est impossible dans l'état actuel du matériel en place d'effectuer cette coupure. Ces postes ainsi qu'une partie des vingt autres devront être modernisés (Remplacement des armoires de commande ; ainsi que les modèles de lampes utilisées en se projetant sur un mode moins énergivore que celui en place).

Cette deuxième étape se fera, comme prévu, en partenariat avec le Syndicat des Energies de la Haute Vienne, pôle Éclairage Public, à compter de Janvier 2023.

Dans cette attente, les essais continuent et permettront d'apporter des éléments concrets lors du lancement de l'étude. Ils permettent, également, de recueillir les avis des administrés.

La décision sur les horaires de coupure se prendra, lors d'un prochain conseil municipal.

Une étude est menée, en parallèle, sur tous les bâtiments communaux : Ecole, mairie, salles, stade,...

### **Affaires diverses**

- Une borne d'Infrastructure de Recharge pour Voiture Électrique a été installée et mise en service en Octobre 2022, secteur du Loubier. Cette borne, dite à recharge rapide « 50KVA », permet à l'itinérant d'avoir une recharge relativement rapide de son véhicule. La borne est accessible à tous 7 j /7 24h / 24 ; elle fonctionne avec un Pass MOBiVE ou via l'application MOBiVE sur smart phone ; elle est pilotée et gérée par le SEHV.
- Une aire de dégazage pour camping-cars a été mise en place par la POL sur la place du champ de foire. Le fonctionnement se fait au moyen de jetons disponibles en mairie, ou au bureau de tabac, durant les heures d'ouverture de ces derniers.
- Un aménagement du parking est à prévoir autour de la future crèche et de l'aire de camping-cars.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 21h20.